

loppement de 6 à 7 p. 100 de la valeur brute du produit. Donc, ce n'est pas faute de personnel compétent et d'installations de recherches que nous n'avons pas encore trouvé la réponse au problème particulier qui se pose au lac Kootenay.

LE CANADIEN NATIONAL—LES MUTATIONS D'EMPLOYÉS DE BELLEVILLE À MONTRÉAL

M. Lee Grills (Hastings): Monsieur l'Orateur, ce qui motive mon intervention de ce soir, c'est la décision inquiétante des dirigeants du Canadien National de transférer, au bureau régional de Montréal, certains postes du bureau du contrôleur de la région Rideau à Belleville. Dans notre secteur, nous craignons que ce soit là le début d'un programme de centralisation et qu'on déplace vers Montréal beaucoup d'autres postes. Pendant bien des années, Belleville a été un centre important d'exploitation du CN et, à un moment donné, plus de 3,000 de ses employés venaient de la région. On a même dit que Belleville avait été construite autour du CN.

Le déménagement proposé est inquiétant pour ces employés, car ils sont enracinés dans cette région; au moins 90 p. 100 y ont leur propre maison et leurs enfants fréquentent des écoles locales. Ils constituent une partie vitale de la ville. Plusieurs de ces employés sont cheminots depuis nombre d'années; il y en a même qui travaillent pour le CN depuis 28 ans. Dans cette section, en particulier, la moyenne des années de service est de 16 ans.

De plus, on leur demande de déménager dans une région où plusieurs de leurs compagnons seront francophones. Je n'ai absolument rien contre nos amis francophones, mais ces employés ne parlent pas français et il est trop tard pour qu'ils l'apprennent. Ils s'inquiètent des ennuis que cette mutation pourrait leur causer, surtout si on exige qu'ils parlent les deux langues. Ils ont aussi peur que leurs enfants ne puissent fréquenter une école anglaise, à cause des conditions qui existent dans la région où on leur demande de s'installer. Enfin, ils iraient dans une région où le coût de la vie est beaucoup plus élevé qu'à Belleville, et ils perdraient aussi leur ancienneté. Pour être clair, leur sécurité d'emploi est en jeu. Même si nous constatons tous qu'il faut apporter des changements et réaliser certaines économies, il est bien connu que l'entreprise pourrait se faire à l'endroit actuel sans frais additionnels sensibles.

En qualité d'homme d'affaires, j'ai toujours reconnu la valeur des relations publiques pour les êtres humains. En ce moment, je me demande si les administrateurs qui prennent cette décision considèrent les principes fondamentaux des droits de l'homme en ce qui concerne leurs concitoyens. Bon nombre de ces anciens employés n'iront pas emménager dans un si grand centre. On perdra ainsi ces travailleurs compétents et expérimentés, ce qui viendra s'ajouter aux frais du Canadien National, qui devra former de nouveaux travailleurs; les services aux voyageurs seront moins bons et la population sera mécontente.

J'estime qu'un bon nombre des responsables du bureau local de Belleville s'opposent au déménagement proposé, mais leur opinion est rejetée par ceux de Montréal, qui sont loin de cet endroit et ne semblent pas trop s'intéresser aux problèmes humains de nos employés du Canadien National en cause. Le projet de déménagement a suscité une vive agitation au sein du conseil municipal et chez plusieurs citoyens étrangers au milieu des cheminots; on y voit une attitude insensible de la part des hauts fonctionnaires.

En toute sincérité, en ma qualité de représentant de ces gens, j'implore le ministre de présenter personnellement de vigoureuses instances auprès des hauts fonctionnaires du Canadien National afin qu'ils reconsidèrent ce traitement inhumain infligé à de loyaux anciens cheminots.

• (10.20 p.m.)

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je dois dire que le député de Hastings (M. Grills) a bien plaidé sa cause ce soir. J'imagine bien à quel point cette question l'inquiète car j'ai dans ma circonscription des milliers d'employés du CN que des changements forceraient à quitter Montréal pour aller à Belleville, dans la circonscription du député; je suis sûr que je m'en plaindrais.

Le député doit savoir que la décision a été prise par le CN, et tout le monde à la Chambre sait que les sociétés de la Couronne sont autonomes. Aucune formule ne permet à un ministre d'imposer facilement ses recommandations à une société de la Couronne. Après que le député a posé sa question au ministre hier, 17 décembre, le ministre des Transports (M. Jamieson) en a discuté avec les représentants du CN à Montréal et à Ottawa.

Je puis assurer au député que demain je signalerai ses arguments de ce soir au minis-